



Parkinson Canada

DEMANDE DE CANDIDATURES

lancé par
Parkinson Canada

PROGRAMME DE BOURSES DE RECHERCHE CLINIQUE (Cycle allant de juillet 2021 à juin 2023)

Date de publication :	23 novembre 2020
Date de réception des demandes :	1 février 2021 (à 23 :59h HNE)
Avis de décision :	mars 2021
Date de début du financement :	1 ^{er} juillet 2021
Durée de la bourse :	Deux ans

TABLE OF CONTENTS

Contexte
Fonds disponibles
Admissibilité
Emplacement de la formation et de la supervision
Critères de l'examen
Conditions
Exigences en matière de rapport et modalités du financement
Procédures de demande
Coordonnées de la personne-ressource

CONTEXTE

Parkinson Canada estime que les neurologues ou neurochirurgiens possédant une expérience spéciale en gestion essentielle du Parkinson et en recherche clinique sont les plus aptes à diriger les programmes de soins destinés aux personnes atteintes de la maladie de Parkinson. Cette autorité nécessite une capacité de collaborer avec les divers organismes et disciplines impliqués dans le traitement des parkinsoniens en vue d'encourager l'élaboration de meilleurs traitements. Compte tenu des besoins actuels des Canadiens atteints du Parkinson, un nombre insuffisant de meneurs s'investissent dans les programmes de services et de recherche clinique sur le Parkinson au Canada. Qui plus est, Parkinson Canada croit que la pénurie de meneurs risque de s'aggraver au cours des prochaines années.

En conséquence, Parkinson Canada offre le programme de bourses de recherche clinique (le « programme ») à titre d'initiative stratégique, dans le but d'encourager de jeunes scientifiques prometteurs à se lancer dans le domaine du Parkinson et d'investir dans une formation en recherche susceptible de mener à d'autres travaux dans le domaine du Parkinson. Parkinson Canada entend octroyer des bourses de deux ans d'une valeur de 50 000 \$ par an aux neurologues ou neurochirurgiens exceptionnels qui répondent aux critères d'admissibilité du programme et ont reçu l'approbation du conseil consultatif scientifique (le « conseil consultatif »). Les fonds accordés au titre du programme doivent servir à couvrir le salaire, les avantages sociaux et les dépenses associés aux bourses de recherche octroyées dans le domaine de la maladie de Parkinson.

Dans le cadre de cette initiative, Parkinson Canada invite les demandes de bourse des candidats engagés à mener des recherches cliniques dans des domaines applicables à la cure, la cause, la prévention, l'amélioration du traitement et/ou la compréhension de la maladie de Parkinson. Cette initiative reflète la détermination de Parkinson Canada de promouvoir le potentiel de leadership international dans ce domaine.

Sont admissibles au programme les personnes qui possèdent un doctorat en médecine. Des bourses de recherches postdoctorales pourraient être accordées pour appuyer une formation spécialisée en recherche clinique dans le domaine de la maladie de Parkinson. Les candidats qui cherchent à obtenir une aide financière pour acquérir une formation clinique avancée devraient consulter les lignes directrices sur les bourses cliniques en troubles du mouvement de Parkinson Canada.

FONDS DISPONIBLES

Le programme octroie des bourses de deux ans d'une valeur de 50 000 \$ par an aux candidats exceptionnels admissibles ayant reçu l'approbation du conseil consultatif.

PROGRAMME DE PARTENARIAT ENTRE LE FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC - SANTÉ ET LA SOCIÉTÉ PARKINSON CANADA

Pour le programme de partenariat entre le Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS) et Parkinson Canada, le programme offre de l'aide pendant un maximum de deux ans avec possibilité de prolongation d'un an par le FRQS. Le montant de ces bourses est le même que celui des bourses de recherche fondamentale et de recherche clinique. Le financement octroyé pour la troisième année est fonction de l'admissibilité à la prolongation du financement en troisième année selon les concours réguliers du FRQS et correspond aux montants de financement réguliers du FRQS. Prière de consulter les lignes directrices relatives au financement du [FRQS](#) pour les montants de 2021-2023.

ADMISSIBILITÉ

Parkinson Canada désire appuyer l'excellence en formation et l'avancement du vaste champ de recherche clinique sur le Parkinson au Canada. Elle acceptera les demandes de bourse présentées par les personnes qui répondent aux critères d'admissibilité établis par Parkinson Canada (résumés dans le présent Appel de demandes) et suivent présentement une formation au sein des organismes suivants (un « établissement approuvé ») :

- une école de médecine canadienne ou les établissements post-secondaires canadiens et leurs affiliés, y compris les hôpitaux et les instituts de recherche; ou
- d'autres organismes identifiés par le comité des politiques de recherche du conseil national de Parkinson Canada en consultation avec le conseil consultatif, pourvu que les travaux de recherche ou les activités connexes du candidat tombent sous le coup du mandat de Parkinson Canada.
- **Les requérants qui soumettent une demande de financement au FRQS doivent soumettre leur demande au FRQS et à Parkinson Canada**, et doivent indiquer l'avoir fait. Les travaux de la recherche financée dans le cadre de ce programme doivent être effectués dans les établissements post-secondaires canadiens et leurs affiliés, y compris les hôpitaux et les instituts de recherche dans la province de Québec.

Les candidats doivent détenir un doctorat en médecine et posséder une formation spécialisée en neurologie clinique ou en neurochirurgie. Ils doivent être diplômés d'une université reconnue par Parkinson Canada et avoir suivi leur formation dans une telle université.

Le programme de formation proposé des candidats doit associer une expérience directe du diagnostic et du traitement de la maladie de Parkinson, et de la recherche clinique. Parkinson Canada recommande aux candidats de s'inscrire, au besoin, à des cours d'épidémiologie clinique et de biostatistique dans une école d'études supérieures.

La citoyenneté canadienne n'est pas requise pourvu que le candidat entende rester ou déménager au Canada pour poursuivre sa carrière au terme de la bourse de deux ans.

Les candidats devront soit être accrédités pour exercer au Canada soit posséder un diplôme canadien.

Les candidats doivent être autorisés à exercer au Canada ou détenir une carte de stage au Canada.

En évaluant une demande, Parkinson Canada considérera toute expérience en recherche acquise après l'obtention d'un doctorat comme étant une formation en recherche postdoctorale. Il pourra s'agir d'une expérience de travail à temps plein ou à temps partiel, dans un milieu universitaire ou privé. Les candidats auront l'occasion d'expliquer leurs interruptions de carrière.

EMPLACEMENT DE LA FORMATION ET DE LA SUPERVISION

Les bourses décernées dans le cadre du présent programme seront détenues en fiducie par l'établissement approuvé où le superviseur proposé du candidat choisi (un « superviseur approuvé ») est membre du corps professoral.

Un superviseur approuvé doit être l'organisateur d'un programme sur le Parkinson, diriger activement des recherches dans le domaine du Parkinson et offrir au candidat un contexte de formation solide dans un centre universitaire des sciences de la santé ayant un programme bien établi dans le domaine des troubles du mouvement, notamment du Parkinson. Le conseil consultatif pourrait envisager d'autres établissements de formation, pourvu qu'il s'agisse d'établissements approuvés et que la recherche clinique ou les activités connexes qui y sont effectuées tombent sous le coup du programme.

Les candidats qui proposent une formation dans un établissement approuvé situé à l'extérieur du Canada seront admissibles au programme, pourvu qu'ils s'engagent à revenir faire carrière au Canada

après avoir terminé le programme de deux ans. La présentation d'une demande dans ces conditions est réputée être une promesse obligatoire et les candidats choisis devront conclure une entente de financement avec Parkinson Canada à cet effet.

CRITÈRES DE L'EXAMEN

L'évaluation des demandes se fonde principalement sur le potentiel de recherche, mais le processus d'examen porte également sur d'autres critères. Ainsi, les responsables de l'examen examinent chacun des points énumérés ci-après pour déterminer une note globale, en faisant une pondération appropriée pour chacune des demandes. À noter que l'obtention d'une bonne note dans toutes les catégories n'est pas nécessaire pour qu'une demande soit jugée apte à avoir des retombées scientifiques ou sociales majeures et mérite une grande priorité. Par exemple, un chercheur pourrait proposer d'effectuer des travaux importants qui ne sont pas innovateurs mais essentiels à l'avancement des connaissances et de la compréhension de la maladie de Parkinson dans un domaine particulier.

- Le candidat est-il susceptible de faire considérablement progresser la recherche dans le domaine de la maladie de Parkinson? Le candidat possède-t-il la formation et les qualités appropriées pour entreprendre ce travail? Le travail proposé convient-il au niveau d'expérience du candidat? Ce projet permettra-t-il au candidat de mieux connaître le Parkinson?
- Le projet de recherche du candidat est-il de haute qualité? Le cadre conceptuel, la conception, les méthodes et les analyses du projet/domaine proposé sont-ils bien élaborés, intégrés et appropriés? Le projet contribue-t-il à la prééminence éventuelle du Canada sur le plan des connaissances sur le Parkinson? Où se situe-t-il par rapport au savoir mondial actuel dans le domaine du Parkinson?
- Le projet ou le superviseur est-il en mesure de tirer avantage des forces actuelles du chercheur individuel? Le travail enrichit-il l'expérience et les connaissances professionnelles du candidat?
- L'environnement de travail scientifique contribuera-t-il à l'apprentissage du candidat? L'établissement a-t-il démontré qu'il appuiera le programme de formation?

Outre les critères susmentionnés, les responsables de l'examen examineront toutes les demandes au regard du point suivant :

- La pertinence de la protection proposée des humains, des animaux ou de l'environnement dans la mesure où ceux-ci pourraient être compromis par le projet présenté dans la demande. Le conseil consultatif examinera également les dispositions relatives à la protection des sujets humains (le cas échéant) et la sécurité de l'environnement de recherche.

CONDITIONS

Le présent Appel de demandes lancé par Parkinson Canada est assujéti aux conditions (les « conditions ») énoncées dans les directives concernant la présentation de demandes au programme national de recherche de Parkinson Canada (les « directives ») que le candidat sera réputé avoir accepté sur présentation à Parkinson Canada d'une demande de participation au programme. Le défaut de se conformer aux conditions pourrait entraîner, outre les autres recours judiciaires à la disposition de Parkinson Canada, la résiliation de la bourse et l'exclusion des concours de subventions et de bourses tenus à l'avenir.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORT ET MODALITÉS DU FINANCEMENT

Tous les candidats retenus doivent respecter les exigences en matière de rapport énoncées dans les directives.

Parkinson Canada exige que les titulaires de bourse présentent un rapport d'étape annuel et final. La portion de la bourse applicable à la deuxième année du programme sera remise sur présentation d'un rapport d'étape annuel, dont le contenu et la forme satisfont le conseil consultatif de Parkinson Canada, au terme de la première année du programme. Le rapport doit être présenté à la Directrice, Programme de recherche au bureau Toronto de Parkinson Canada au plus tard à la date anniversaire du premier anniversaire du programme. Parkinson Canada fournira des directives et des instructions à cet égard avant la date limite de présentation du rapport.

Le titulaire doit remettre un rapport d'étape final détaillant ses progrès, dont le contenu et la forme satisfont le conseil consultatif de Parkinson Canada, à research@parkinson.ca au plus tard trois mois après la fin de la période de deux ans du programme.

PROCÉDURES DE DEMANDE

Les demandes doivent être remplies et transmises par le biais du Système de demande de recherche en ligne de Parkinson Canada au plus tard le **1 février 2021 (à 23 :59h HNE)**.

Les demandes de bourses de recherche clinique sont les suivantes :

- Une déclaration du candidat exprimant son intérêt à l'égard du domaine du Parkinson, décrivant ses objectifs de carrière et démontrant son engagement envers la maladie de Parkinson. Le candidat doit notamment expliquer la pertinence de la formation proposée pour sa carrière future (une ou deux pages).
- Sommaire du projet (maximum de 600 mots/ une page) (**Pour économiser de l'espace, vous pouvez omettre les renseignements de base tels que la description de la maladie de Parkinson**).
- Un exposé de projet de trois pages ou moins*, notamment
 - Justificatif du projet (une page).
 - Buts et objectifs de formation précis (une demi-page).
 - Détail de l'étude proposée, y compris les méthodes et procédures (une page).
 - Énoncé décrivant la pertinence des études proposées au Canada (une demi-page).

*La limite de trois pages s'applique uniquement à l'exposé de projet et n'inclut pas les références, renseignements biographiques, approbations d'ordre éthique ou autres documents à l'appui.
- Un curriculum vitae, notamment un résumé de l'expérience post-universitaire, une liste des honneurs et des prix, une liste des publications auxquelles le candidat a participé en tant que coauteur, premier auteur, auteur unique, etc. (prière de préciser), y compris le nombre d'articles, de chapitres de livres et d'abrévés, publiés ou sous presse. Joindre une liste de toute l'aide financière actuelle et à venir (maximum de quatre pages).
- Un relevé officiel du dossier universitaire complet du candidat jusqu'à date, y compris les diplômes et les certificats de spécialisation obtenus. Les relevés étrangers **doivent** être

accompagnés d'une interprétation anglaise ou française certifiée et d'une explication détaillée du système de notation.

- Des formulaires d'évaluation du candidat remplis par deux superviseurs récents du programme au sein duquel le candidat a suivi sa formation spécialisée; l'un d'eux doit être le directeur de son programme de formation en neurologie ou en neurochirurgie.
- Des documents à l'appui pertinents et justifiés, notamment des photographies, des références bibliographiques, des lettres de collaboration, des appendices et un maximum de **trois (3)** publications peuvent être inclus. Les candidats sont encouragés à inclure des copies des échelles d'évaluation mentionnées dans leur proposition.
- La signature du candidat et d'un signataire autorisé de l'établissement où travaille le candidat.

Outre ce qui précède, le candidat doit demander à son superviseur proposé de préparer les renseignements suivants :

- Des renseignements biographiques sur le superviseur (à indiquer sur le formulaire de notice biographique de quatre pages de Parkinson Canada).
- Une lettre de soutien.
- Une description de l'établissement où la recherche sera effectuée et des ressources disponibles (entre une demi-page et une page).

Toute demande non conforme à ces directives est sujette à une disqualification à la discrétion du président du conseil consultatif.

Les demandes de bourse doivent désormais être soumises en ligne que vous trouverez sur le site web de la Parkinson Canada, au www.parkinsonresearch.ca

Les candidats n'ont pas besoin de poster leurs documents à Parkinson Canada, mais nous vous demandons de garder vos documents originaux signés. Ces documents peuvent être exigés si votre demande est retenue dans la compétition.

Les demandes incomplètes ou dont la date timbrée est postérieure au **1 février 2021 (à 23 :59h HNE)** ne seront, en aucun cas, prises en considération.

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, CONSULTER :

Le Manuel de Directives du Programme de Recherche de Parkinson Canada dans le site Web de à l'adresse www.parkinson.ca.

OU S'ADRESSER À :

Lorena Araujo, coordinatrice, Programme de recherche
1 800 565-3000 poste 3309
Courriel : lorena.araujo@parkinson.ca